

*una caritate,
una regula,
similibusque
vivamus moribus*



*Liturgia est culmen
ad quod actio Ecclesiae tendit
et simul fons unde
omnis eius virtus emanat.*

SECRETARIUS LITURGIÆ
Ordinis Cisterciensis

Lettre circulaire liturgique 2015-1

Abbaye de Heiligenkreuz, Noël 2015

En cette année 2015, nous fêtons l'année du jubilé de la fondation des deux abbayes primaires de Morimond et Clairvaux, qui ont toutes deux joué un rôle important pour notre ordre. En fêtant ces deux abbayes, c'est en fait tout l'Ordre que nous fêtons, puisque la plupart de nos communautés leur doivent leur existence.

C'est la première fois que je vous écris une lettre liturgique. D'abord, je tiens à remercier notre frère Alberic Altermatt, de Hauterive, qui a dirigé le secrétariat liturgique jusqu'à maintenant et nous a envoyé de nombreuses lettres liturgiques. Durant de longues années, il a vraiment beaucoup œuvré pour ce qui a trait à la liturgie monastique, en particulier la liturgie cistercienne. Comme président de la commission liturgique, il a publié le nouveau *Rituale Cisterciense* en 1998, accomplissant ainsi ce que de nombreux ordres ne sont pas parvenus à faire depuis le Concile Vatican II. Mais ceci est un exemple seulement parmi beaucoup d'autres choses que nous devons à P. Albéric.

L'an dernier, j'ai eu le bonheur de l'avoir pour conférencier durant le Cours de Formation monastique : la manière dont ses yeux brillent quand il parle de liturgie est inoubliable.

Le secrétariat pour la liturgie

Le chapitre général de cette année a décidé de laisser au secrétariat pour la liturgie ses statuts en général, mais avec néanmoins quelques innovations. Désormais, le secrétariat pour la liturgie ne sera plus formé d'un secrétaire et de deux assistants, mais seulement d'un secrétaire qui aura la possibilité de se chercher des collaborateurs. De plus, ce secrétaire ne sera plus élu par le synode de l'ordre, mais par le conseil de l'abbé général.

Le secrétariat s'occupe :

1. des questions sur la liturgie, pour les soumettre au chapitre général et au synode.

2. d'apporter de l'aide et des propositions pour les célébrations liturgiques et ainsi de rendre les communautés participantes des initiatives prises dans l'Eglise et par d'autres ordres monastiques. Cela sera fait surtout par des lettres circulaires qui seront envoyées régulièrement à tous les monastères.
3. de la publication annuelle du « Directoire pour les fêtes liturgiques dans l'Ordre de Cîteaux ».
4. de la formation liturgique des moines et moniales.
5. de la traduction des textes propres à la liturgie en langue vernaculaire.
6. de travailler attentivement sur les questions liturgiques avec les différentes congrégations, mais aussi avec d'autres institutions monastiques, en particulier les membres de la famille cistercienne.
7. de faire un rapport au chapitre général et au synode sur les activités et propositions du secrétariat, et, si nécessaire, de les soumettre à leur approbation.

Depuis l'automne 2015, c'est à moi de diriger ce secrétariat. Permettez-moi de me présenter quelque peu : je m'appelle P. Coelestin Nebel, je suis né en 1988 près de Vienne et je suis entré à Heiligenkreuz en 2007. Cette année, j'ai pu finir mes études en sylviculture à Vienne. Depuis mon entrée au monastère, j'ai aidé dans notre atelier de reliure, au scriptorium, à la sacristie et à la buanderie. Depuis 2011, je suis le responsable des célébrations liturgiques dans notre abbaye.

Depuis août 2015, je travaille pour l'exploitation forestière de notre monastère.

Bien que je ne sois ni prêtre ni théologien, j'ai pu approfondir assez intensément les aspects pratiques de la liturgie cistercienne.

Maintenant, c'est à moi de coordonner le travail liturgique dans notre ordre, et je veux être un interlocuteur vraiment disponible pour les questions de liturgie.

Etant donné que notre ordre se compose de plus de cent monastères, de nombreuses congrégations, et qu'il y a aussi une grande diversité de langues, je dois avouer que je ne pourrai pas faire cela seul. Aussi, j'ai besoin de votre aide. Je voudrais inviter à coopérer dans cette tâche tous les frères et sœurs qui sont chargés de la liturgie dans leur monastère, qui poursuivent ou ont déjà fini des études liturgiques, qui travaillent à la publication de livres liturgiques, ou qui simplement s'y intéressent...

Voici les coordonnées où vous pourrez me joindre :

Adresse: Stift Heiligenkreuz, Markgraf-Leopold-Platz 1, 2532 Heiligenkreuz, Austria

Courriel: liturgia@ocist.org

Téléphone : +43 680 44 64 364 (portable) ou +43 2258 8703 33
(standard du monastère)

Malheureusement, je parle seulement allemand et un peu anglais. Si vous m'écrivez dans ces langues, cela sera plus facile pour moi ; si vous m'écrivez en d'autres langues, je serai obligé de trouver des traducteurs, ce qui demandera plus de temps pour vous répondre. Merci de votre compréhension.

Le chapitre général 2015

Cette année, le chapitre général a consacré presque une journée entière à la liturgie. Premièrement, Sr. M. Christiane Hansen (Helfta) a présenté les résultats du questionnaire concernant la liturgie : ils montrent l'état réel de la liturgie cistercienne aujourd'hui. Je la remercie bien pour ce travail extraordinaire, dont les résultats sont très intéressants, et je veux en souligner quatre points pour une discussion approfondie :

1. dans la plupart des communautés, le nombre de personnes présentes au chœur est de 5-10.
2. pour la langue liturgique, 75% des monastères utilisent la langue vernaculaire
3. concernant le schéma des psaumes, il existe dans l'ordre au moins neuf schémas différents, souvent « mixtes ». La plupart des monastères utilisent le schéma du bréviaire romain (« Liturgia Horarum »)
4. concernant les livres liturgiques, plus de 25% des monastères en ont publié eux-mêmes. Beaucoup de communautés utilisent (plus ou moins) les livres anciens de Westmalle, surtout pour la notation du plain-chant.

A cause du grand nombre des langues dans notre ordre et des schémas de psaumes différents, la publication de livres pour l'ordre entier s'avère de plus en plus difficile : c'est une responsabilité qui incombe de fait aux congrégations ou aux monastères qui parlent la même langue. Mais, comme à l'heure actuelle de nombreux monastères ne sont pas capables de faire cela eux-mêmes, une coopération et des liens plus intenses sont nécessaires, et cela me tient vraiment à cœur. Aujourd'hui, l'abbaye de Westmalle ne publie plus de livres liturgiques. De plus, depuis le Concile Vatican II, notre ordre n'a plus réussi à éditer des livres pour la liturgie monastique, en particulier des livres pour l'office. Il est triste de constater qu'il n'y a plus ni Graduale Cisterciense ni antiphonaire pour la liturgie renouvelée. Un bon nombre de monastères ont déjà réagi et ils ont élaboré des livres pour leur usage propre. Pour l'office divin, ce sont les communautés de St. Marienstern, Helfta, Waldsassen (Allemagne), Heiligenkreuz (Autriche), Boulaur (France), San Bernardo Chiaravalle (Italie), Sticna (Slovénie) Hauterive (Suisse) et peut-être d'autres que j'ignore, qui ont numérisé

une partie plus ou moins complète des hymnes et des antiennes en latin. S'ils avaient travaillé ensemble, le travail aurait été plus simple. Il est nécessaire de mutualiser nos capacités pour travailler plus efficacement pour tout l'ordre ; cela inclut aussi les monastères qui prient en langue vernaculaire.

Le chapitre général a entendu cette nécessité et a demandé la réalisation d'un *Thesaurus liturgiae* qui sera une sorte de plate-forme sur internet accessible pour tous les membres de l'ordre. On pourra y trouver des documents liturgiques, les télécharger, etc. De plus, il faudra y installer un forum de discussion où des questions liturgiques pourront être débattues. J'ai déjà fait les premiers pas pour la réalisation de ce *Thesaurus*. Je vous tiendrai informés.

En outre, le chapitre général a exprimé son intérêt pour la publication d'un livre des coutumes cisterciennes (*Usus Cistercienses*). Le dernier *Usus* a été publié en 1955 à Casamari. Ce livre n'est plus actuel ; il faut l'actualiser en tenant compte des nouvelles normes liturgiques. Après quoi, on pourra le donner aux monastères comme orientation et suggestion pour la vie quotidienne. Je serais reconnaissant d'avoir vos suggestions et votre aide.

Au cours de la discussion, notre Père Abbé Général a pointé deux faits, que je ne veux pas oublier : premièrement, il a exprimé sa compréhension pour les communautés dont la liturgie est complètement ou en partie en latin, mais il a aussi demandé aux responsables d'être attentifs à ce que tous les moines et moniales soient capables de le comprendre, c'est-à-dire de leur offrir la possibilité d'apprendre le latin.

Deuxièmement, il a loué la pratique de beaucoup des monastères de chanter Tierce, Sexte et None et pas seulement une seule « petite Heure ». Mais il a rappelé qu'il est important que ces Heures soient dites aux heures correspondant à ces offices. Ainsi, si on les chante ensemble, il faut dire l'hymne correspondante : par exemple, si on chante Tierce et Sexte à midi, il faut utiliser l'hymne de Sexte et non celle de Tierce.

Questions des monastères

Même si je ne suis pas secrétaire depuis longtemps, on m'a déjà posé quelques questions, que vous trouvez ci-dessous avec une tentative de réponse :

- Faut-il chanter les antiennes mariales également aux fêtes et mémoires de la Vierge ?

Cette question semble surprenante de prime abord, mais est fondée sur des traditions et des opinions différentes. A l'époque où l'on disait encore l'office *Beatae Mariae Virginis*, cet office était supprimé aux jours de la Vierge, parce que l'office divin était également dit en l'honneur de la très sainte Vierge. C'est pourquoi dans quelques

communautés on ne chantait pas les antiennes mariales - et ce encore aujourd'hui. Mais il n'y a pas de règle stricte. A la maison généralice, on chante les antiennes mariales tous les jours, donc il serait souhaitable que cette pratique s'étende à tout l'Ordre ; d'autant que, dans la liturgie romaine, l'antienne mariale se chante tous les jours à la fin des complies. De plus, notre directoire cistercien ne prévoit pas d'exceptions pour les fêtes de la Vierge. Et, de cette manière, cette question ne se pose pas non plus pour les fêtes du Seigneur qui ont une connotation mariale, comme la Présentation du Seigneur.

Bien sûr, chaque communauté reste libre de garder sa tradition.

Dans notre communauté, nous chantons les antiennes seulement avant les psaumes. Faudrait-il, comme il le faut pour le Benedictus et le Magnificat, les chanter avant et après ?

Dans notre ordre, la tradition était de chanter les antiennes seulement avant le psaume, c'est vrai. Mais il y avait aussi la tradition de chanter seulement une partie de l'antienne avant le psaume, et l'antienne entière après le psaume. Mais il n'a y plus de mention de ces deux traditions dans aucun bréviaire actuel, et la *Liturgia horarum* du rite romain prévoit de chanter l'antienne avant et après le psaume. Peut-être serait-il judicieux de suivre cette pratique, même dans notre ordre.

- Y-a-t-il des règles obligatoires sur la manière de se tenir pendant la messe ?

Cette question est réglée dans la Présentation générale du missel romain, aux numéros 42 et 43. Cela vaut la peine de les lire.

- En entrant dans l'église, faut-il faire une genuflexion ou une inclinaison ?

Pour cette question je renvoie aussi à la Présentation générale du missel romain, numéro 274.

Dans le Rituale Cisterciense de 1998 nous trouvons des différences avec le rite romain actuel : « 2.2 : l'inclinaison profonde au lieu de la genuflexion du rite romain. »

Il serait judicieux de garder la tradition communautaire.

Sujets liturgiques de l'église et de l'ordre

Ordo Cantus Officii

Le pape François vient d'approuver son premier livre liturgique : il s'agit de la deuxième édition de *l'Ordo Cantus Officii*. La première édition datait de 1983, mais l'édition actuelle est bien retravaillée et complétée. Cette nouvelle édition est importante pour la mise en œuvre du Concile Vatican II. Pendant le travail pour la *Liturgia Horarum*, on s'est concentré sur le contenu, et non sur la possibilité de

chanter l'Office (c'est pourquoi on a inventé des antiennes qu'on ne peut pas chanter...) Pour les antiphonaires qui voulaient suivre la *Liturgia Horarum*, on a été obligés d'utiliser d'autres antiennes où de les composer soi-même, surtout les antiennes de Benedictus ou du Magnificat pour les dimanches. Les trois livres mentionnés ont suivi une voie propre : dans *Liturgia Horarum*, les antiennes de Magnificat des premières et deuxième Vêpres et celle de Benedictus sont en lien avec l'évangile du dimanche des différentes années A, B, C. L'*Ordo Cantus Officii* 1983 propose une seule antienne pour les premières Vêpres pour les trois années, et c'est seulement pour Laudes et les deuxième Vêpres qu'elle adapte le choix à l'Évangile en fonction des différentes années (A, B, C). Enfin, l'*Ordo Cantus Officii* 2015 présente des antiennes majoritairement différentes de celles de *Liturgia Horarum* ou de l'*Ordo Cantus Officii* de 1983. Pour les premières Vêpres, les antiennes sont adaptées aux lectures des Vigiles du Dimanche, que l'on peut choisir selon un ordre sur un ou deux ans. De ce point de vue, ce livre semble un peu déroutant. Mais quand on regarde les antiennes des saints, il y a de très bonnes propositions.

Il faut cependant ajouter qu'il n'y a pas une seule note dans le livre, mais seulement une liste qui indique où trouver la notation. En tous cas, comme on a publié cet ouvrage comme *editio typica*, il sera nécessaire de le consulter pour toute nouvelle édition de bréviaires ou antiphonaires, surtout s'ils sont en latin.

Béatification de Pío Heredia Zubía et 17 compagnons de l'Ordre cistercien de la stricte observance le 3 octobre 2015.

Toute la famille cistercienne se réjouit de la béatification de 18 frères et sœurs espagnols. Vous pourrez trouver de nombreuses informations sur la page internet suivante :

http://www.ocso.org/index.php?option=com_docman&Itemid=218&lang=en

La mémoire est célébrée le 4 décembre. L'oraison et les lectures existent déjà en anglais, espagnol, français, italien et latin.

http://www.ocso.org/index.php?option=com_content&view=article&id=1048:martyrs-of-viaceli-4&catid=37:general-news&Itemid=77&lang=en

Voici déjà la collecte :

Deus, Pater noster,
qui beátos Pium, presbyterum,
et sócios, mártýres,
Matre Dei adiuvánte, imitatóres Christi
usque ad effusiónem sánguinis effecísti,
concede, quásumus, ut, eórum exémplo et intercessióne,
fidem verbo operibúsq; fírmiter profitéri valeámus.

Per Dóminum nostrum Iesum Christum Filium tuum,
qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus Sancti, Deus,
per ómnia sácula sáculórum.

Et les lectures de la Messe :

- Lectio: Ap 12,10-12a
- Psalmus: 125,1-2ab.2cd-3.4-5.6
- Alleluia: Ioh 12,25: „Qui odit animam suam in hoc mundo,
in vitam æternam custodieteam.“
- Evangelium Mt 10,28-33

Directorium divini officii

Comme chaque année, le *Directorium divini officii* a déjà été envoyé aux monastères. Il me faut remercier l'abbaye de Poblet, en particulier les frères Xavier et Lluís. Je sais que ce *directorium* n'est pas souvent utilisé, et c'est dommage. Mais je vous prie d'aider à l'actualiser, en communiquant tous les changements de mémoires dans vos monastères à fr. Lluís (biblioteca@poblet.cat).

Magister liturgiae

Dans la « Declaratio » de 2000, au numéro 101 on trouve la description du *magister liturgiae* : « L'officier de la liturgie aide le Père Abbé pour ce qui concerne la préparation des cérémonies liturgiques et l'office divin. » Je pense qu'il est important de revitaliser cette charge dans toutes nos communautés. Dans la plupart des monastères, c'est la tâche du chantre, de l'abbé, abbesse ou du prieur(e), et ce n'est pas mal. Pourtant il est judicieux et nécessaire d'avoir un responsable de la liturgie dans chaque communauté, qui puisse approfondir ses connaissances liturgiques et qui puisse être en lien avec d'autres responsables de la liturgie.

Année Sainte extraordinaire - Année de la miséricorde

Avec la fête de la Conception immaculée de la très sainte Vierge, l'église a ouvert l'année Sainte de la miséricorde. La date a été choisie à cause du 50^e anniversaire de la fin du Concile Vatican II. Vous pouvez trouver beaucoup d'informations sur www.vatican.va ou www.iubilaeummisericordiae.va. Du point de vue liturgique, je voudrais vous rappeler qu'il existe une nouvelle messe votive pour la miséricorde divine dans le Missale Romanum 2002. On la trouve même dans toutes les traductions qui ont été publiées depuis 2002.

De plus, il semble judicieux de célébrer des fêtes de pénitence ou d'autres offertes pour le sacrement de la

réconciliation dans les communautés ; pour cela, les « chapitres des coupes » qui existent dans quelques communautés peuvent être des aides favorables au renouvellement de la réconciliation et de la miséricorde dans nos monastères.

P. Cœlestin Nebel O.Cist.

[Translatio: Fr. Aloysius Zierl, Heiligenkreuz]